

## En moyenne, un conducteur belge reçoit un P-V pour excès de vitesse tous les 2 ans

Aujourd'hui a lieu le 14<sup>e</sup> marathon de contrôles vitesse organisé par la police

***Un peu partout en Europe a lieu aujourd'hui un marathon de contrôles vitesse. En Belgique, il s'agit de la 14<sup>e</sup> édition organisée par la police. L'institut Vias soutient cette action destinée à rappeler que la vitesse reste le principal facteur de mortalité routière: 1 accident mortel sur 3 est dû à une vitesse excessive ou inappropriée. Pourtant, un conducteur belge reçoit en moyenne un P-V pour excès de vitesse tous les 2 ans.***

### Un objectif de sensibilisation avant tout

L'opération poursuit un double objectif: inciter les conducteurs à adapter leur comportement et à respecter les limitations de vitesse et, de manière plus générale, rappeler qu'un accident mortel sur 3 reste dû à une vitesse excessive ou inappropriée.

Lors de l'édition qui avait eu lieu fin 2018, l'institut Vias avait constaté une baisse de la vitesse de 3 à 7% en moyenne sur les routes belges le jour du marathon et une diminution du nombre de véhicules en infraction jusqu'à 25%. Bref, l'annonce de contrôles vitesse et le contrôle effectif ont un impact considérable sur les vitesses pratiquées sur nos routes.

### 10 km/h en trop = hausse du risque d'accident de 80%

Une étude menée en 2019 par l'un des plus grands spécialistes de la sécurité routière, Rune Elvik, montre qu'une hausse de la vitesse de 10 km/h accroît le risque d'accident corporel de 80% et le risque d'accident mortel de 120%, soit plus qu'un doublement.

### Le Belge friand de vitesse

En 2019, un peu plus de 4 millions de P-V ont été envoyés pour excès de vitesse, ce qui représente une hausse de 8% par rapport à 2018. En moyenne, un conducteur belge reçoit un P-V tous les 2 ans.

Malgré la hausse des contrôles et l'augmentation considérable du nombre d'amendes pour excès de vitesse, la vitesse reste un problème majeur dans la circulation. Selon une enquête européenne menée en 2019, 68% des Belges avaient dépassé la limitation sur autoroute au cours du mois écoulé. La moyenne européenne s'élève à 62%. En agglomération, 6 conducteurs sur 10 (62%) avouaient avoir dépassé la vitesse maximale autorisée contre 56% dans le reste de l'Europe. Bref, le conducteur belge a un peu plus tendance à rouler vite que ses homologues européens.

#### Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20